



**ARRETE MUNICIPAL  
PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE  
DE LA CIRCULATION  
INTERSECTION RUE ARISTIDE BRIAND ET RUE CLOS LE BRETON  
PSGR -AVENUE ROGER SALENGRO**

01282026-52-AR68

Direction Générale des Services

Affaire suivie par Police municipale

Tél : 04-74-38-50-74

Mail : police.municipale@ville-amberieu.fr

Le Maire de la Commune d'Ambérieu-en-Bugey,

**Vu** la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée par la loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-6,

**Vu** le Code Pénal, notamment l'article R. 610-5,

**Vu** le Code de la Route et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, R411-25, R417-10 et R417-11,

**Vu** l'arrêté interministériel en date du 6 Novembre 1992 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

**Vu** la demande de l'entreprise BRUNET TP en date du 26 janvier 2026,

**CONSIDERANT** que pour le bon déroulement des travaux prévus les **2 et 3 février 2026 et pour une durée calendaire de 2 jours**, rue Aristide Briand / rue clos Lebreton – PSGR et avenue Roger Salengro- 01500 AMBERIEU EN BUGEY dans les meilleures conditions de sécurité possibles, il est nécessaire de prendre certaines dispositions.

**ARRETE**

**Article 1 :**

La circulation sera interdite sur les rues Aristide Briand – Clos Lebreton et sous le PSGR avenue Roger Salengro le lundi 2 et le mardi 3 février 2026 à partir de 8 heures et jusqu'à la fin des travaux.

**Article 2 : ACCES A LA CRECHE**

Un accès est maintenu par l'avenue de Verdun **pour les parents** se rendant à la crèche pour leur permettre de récupérer leurs enfants.

Un accès est maintenu par l'avenue de Verdun **pour les riverains** pour leur permettre d'accéder à leur domicile.

**Article 3 :**

La signalisation prescrivant la présente réglementation sera mise en place et enlevée par l'entreprise BRUNET TP.

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Monsieur le Maire - Hôtel de Ville - Place Robert Marcelpoil - CS 70429 -  
01504 AMBERIEU-EN-BUGEY CEDEX • Tel : 04 74 46 17 00 • [www.ville-amberieubugey.fr](http://www.ville-amberieubugey.fr)

**Des déviations seront mises en place :**

- avenue Roger Salengro en direction de l'avenue Paul Painlevé.
- rue Clos Lebreton en direction de la rue Jean Monnet.
- rue Aristide Briand en direction de la rue Truchon

**Article 3 :**

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

**Article 4 :**

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la loi. Il sera notifié à Monsieur le Responsable de l'entreprise BRUNET TP. et une ampliation sera adressée à :

- Madame la Commandante de la COB de Gendarmerie,
- Madame le Chef de Service de la Police Municipale,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers,
- Monsieur le Responsable du Service Patrimoine Vaire, Voirie et réseaux,
- Monsieur le Responsable de la CCPA,
- Monsieur le Responsable des transports de la Région Auvergne Rhône Alpes,
- Monsieur le Responsable de la Régie des Transports de l'Ain,
- Madame la Responsable des transports Philibert.

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE MAIRE  
COMPTE TENU DE LA NOTIFICATION LE 30 JAN. 2026

Daniel FABRE  
Maire d'Ambérieu-en-Bugey

